

DOMAINE INDUSTRIEL DE DIAMNIADIO -DID-





SOMMAIRE

PROMOTEUR DEVELOPPEUR	3
PRESENTATION APROSI	4
10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS	6
LE DOMAINE INDUSTRIEL DE DIAMNIADIO	7
1. DESCRIPTION	7
2. CADRE LEGISLATIF	8
3. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS	9
4. EMPLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE	10
5. POINTS FORTS	11
6. AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS	12
7. OFFRES	12
8. CONDITIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES	13
A. CONSTITUTION DU DOSSIER	14
B. CRITERES D'ELIGIBILITE	14
C. PROCEDURES ADMINISTRATIVES	15
D. PROCESSUS D'INSTALLATION	16
E. PROCEDURES FINANCIERES	17





PROMOTEUR DEVELOPPEUR

Raison sociale Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels

Statut juridique Agence d'appui aux entreprises

Date de création

Directeur Général MOMATH BA

Siège social

Pôle Urbain de Diamniadio

PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

Immeuble Administratif 1er étage

B.P 4112 Dakar (Sénégal)

Téléphone (221) 33 959 37 13 / 14 ou 16

Fax (221) 33 867 99 59

Email aprosi@aprosi.sn ou contact@aprosi.sn

Contact

Sites Internet <u>www.aprosi.sn</u>

www.gouv.sn

www.observatoiredel'Industrie.com

Missions Principales

- ⇒ AMENAGER des sites d'accueil et des pôles économiques
- ⇒ **PROMOUVOIR** l'investissement privé et le développement industriel
- ⇒ ASSURER la bonne gestion et la maintenance des sites
- → ACCOMPAGNER & ASSISTER les entreprises





PRESENTATION

L'aménagement des espaces industriels s'insère dans le cadre des orientations et des actions initiées par le Gouvernement en vue de promouvoir le secteur industriel et d'assurer les conditions de son développement et de sa diversification du fait de l'importance du secteur dans l'Économie Sénégalaise.

C'est pour cela que l'Etat à crée par Décret 2002-981 du 07 Octobre 2002 l'AGENCE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI).

Aujourd'hui cette agence considérée comme un des leviers d'actions de la politique industrielle a pour vocation d'accélérer et de promouvoir le développement du secteur industriel.

De tels objectifs nécessitent la mise en place de mécanismes destinés à doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié, moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et le marché international.

Le **Plan Sénégal Émergent** (PSE) qui est la référence des politiques économiques et sociales consacre une place de choix au secteur industriel dans les projets phares parmi les vingt-sept (27) retenus comme prioritaires.

Il s'agit notamment des Plateformes Industrielles Intégrées, des Parcs industriels Intégrés, des Plateformes Industrielles de Transformation des Produits halieutiques et des Agropoles.

L'implantation de la première Plateforme Industrielle Intégrée à Diamniadio (P2ID) avec une formule locative innovante et avantageuse est une réponse à une forte préoccupation des investisseurs à la recherche d'un paquet complet leur permettant de s'installer en un temps record et tout en minimisant les coûts :

APROSI, Qualité, Efficacité & Rapidité.

La réalisation de la *Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio -P2ID-* a été déléguée par *le Ministère Du Développement Industriel et des Petites & Moyennes Industries* à l'APROSI.

C'est ainsi que l'Agence a entamé depuis le mois de Mai 2015, la construction de la première phase de la P2ID, sur 13 ha, entièrement financée par l'Etat du Sénégal à hauteur de 25 milliards FCFA.

La seconde phase se développera sur quarante (40) hectares pour un coût de soixante (60) milliards FCFA et les travaux démarreront bientôt.

De plus, pour asseoir sa compétitivité, la P2ID a été érigée en 2017 **Zone Économique Spéciale (ZES)** avec divers avantages offerts aux investisseurs.



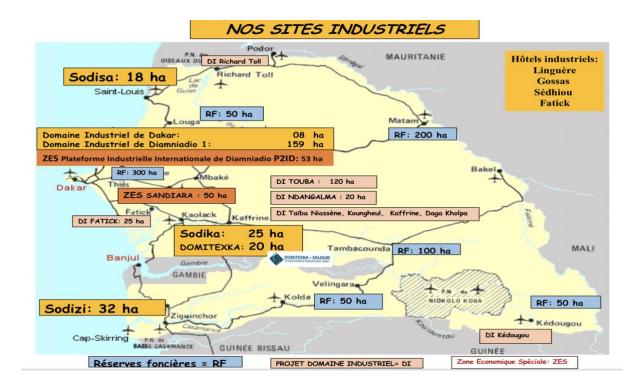


L'objectif des Parcs & Domaines industriels est de créer les conditions pour l'émergence et le développement de centres de compétitivité, de croissance et d'emplois.

De plus, avec la Cinquième Initiative Majeure du PSE 2, « CAP SUR L'INDUSTRIALISATION » l'APROSI s'est inscrite en 2020 dans une dynamique de réalisation de pôles régionaux visant le développement industriel sous régional et faisant de l'industrie de la transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières, le principal levier du redéploiement industriel national.

Dans le cadre des missions traditionnelles de l'APROSI, d'autres projets de sites industriels sont en cours en plus de la PHASE 2 de la P2ID (ZES):

- La Réalisation du Domaine Industriel de Diamniadio (DID) sur environ 100 ha avec plus de 30 industries déjà installées depuis 2012
- La Réhabilitation des anciens domaines industriels de Saint Louis (SODISA), Kaolack (DOMITEXKA) et Ziguinchor (SODIZI)
- La Création de nouveaux domaines : SEDHIOU, SEBIKHOTANE, etc.
- La Construction de bâtiments modulaires pour des hôtels d'Industries ...







10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS

Une multitude de services sont mis en place progressivement, au fur et à mesure de la valorisation des sites industriels pour offrir à l'industrie sénégalaise un outil stratégique de croissance.

Les Domaines Industriels (DI) développés par L'APROSI sont conçus pour offrir des conditions optimales de compétitivité aux entreprises désireuses de s'y implanter et répondre à la demande des investisseurs en matière d'infrastructures et de services.

L'Agence a initié en collaboration avec l'état sénégalais, à partir de 2015, une offre foncière plus diversifiée : la création de Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) entièrement équipée avec une formule locative longue durée innovante et avantageuse, évitant ainsi l'immobilisation de capitaux.

UNE OFFRE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE SUR MESURE ET COMPÉTITIVE SUR TOUS LES SITES

- Une connectivité logistique optimale
- Des terrains subventionnés viabilisés
- Des infrastructures aux normes internationales
- Des bâtiments clés en main, en vente ou/et location
- Des plateaux de bureaux modulables
- Une gamme riche et diversifiée de services de qualité
- Un guichet Unique administratif
- Des tarifs préférentiels sur les facteurs de production
- Des avantages fiscaux et douaniers
- Un cadre de vie agréable avec un environnement optimum...





DOMAINE INDUSTRIEL DE DIAMNIADIO-DID-

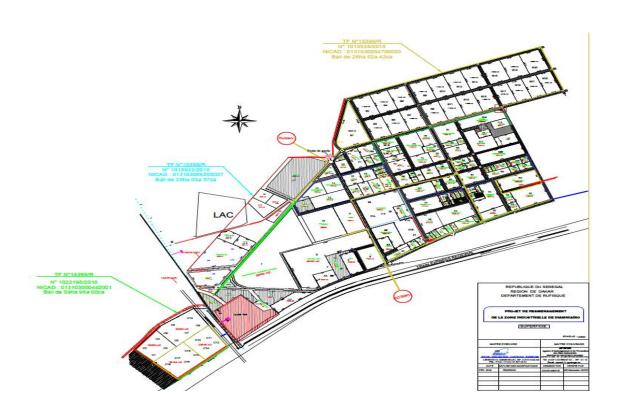
1. DESCRIPTION

⇒Statut: Domaine Industriel

⇒ Superficie: 167 ha

⇒ Vocation : Développement de la production industrielle à haut potentiel

de valeur ajoutée (activités de production ou de transformation)







2. CHIFFRES CLES

Coût global estimé : ~ 150 milliards FCFA

(228 millions d'euros)

Public: ~ 04 milliards FCFA : phase 1:92 ha

Privé : ~ 02 milliards FCFA : phase 2 : 67 ha

Autres: 144 milliards FCFA

• Infrastructures:

Siège administratif : 01

Hangars préfabriqués: 15

■ Terrain viabilisé: 167 ha

 Services utiles, Équipements modernes, Immeubles, Salle de sport, ...

Entreprises installées depuis 2012 : 134

• Services: 07

■ Industries*: 55

■ En cours d'installation : 110

Nombre d'industriels attendus : +150

Création d'emplois :

■ En 2022: 7 500

■ Emplois à terme : 25 000

Autres :

Investissements captés (FCFA) : + de 140 milliards





2. CADRE LEGISLATIF

Loi n° 2004-06 du 06 Février 2004

Les entreprises installées au sein des Domaines industriels jouissent, s'ils sont agrées du CODE DES INVESTISSEMENTS (www.investinsenegal.com).

10 ATOUTS DU DID

- ⇒ Un emplacement stratégique et une excellente connectivité
- ⇒ L'essentiel 24h/24
- ⇒ Un positionnement novateur
- ⇒ Une main d'œuvre compétitive
- ⇒ Un guichet Unique de Services (Direction d'Exploitation)
- ⇒ Un service d'assistance conseil aux entreprises
- ⇒Un accès au marché domestique
- ⇒ Un titre foncier
- ⇒Un avenir sur

le domaine industriel bien aménagé et bien pensé, situé à quelques minutes du centre-ville, de l'aéroport, du port et ayant accès au chemin de fer (TER) sera l'endroit idéal pour réaliser des projets d'entreprises

PARTENAIRES

CSE ONUDI UDE SENEAU SENELEC





3 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS PERFORMANTS







4 EMPLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE

- ⇒ Positionnement géographique stratégique : Diamniadio
- ⇒ Proximité infrastructures : Aéroport, Autoroutes, Chemin de fer, Ports, RN1...
 - 01 mn de la Gare du Train Express Régional « TER »
 - 05 mn de l'Autoroute à péage`
 - 05 mn de la RN 1
 - 05 mn des transports en commun
 - 05 mn du futur Port de SENDOU
 - 20 mn du Port autonome de Dakar
 - 25 mn de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD)
- → Proximité Résidences : Sphères ministérielles, Cités SENEGINDIA, GETRAN, TEYLIUM...
- ⇒ Excellente connectivité :
 - 20 minutes du centre-ville de Dakar
 - 03 Heures des capitales européennes
 - 05 heures des capitales américaines





5 POINTS FORTS: SERVICES PRATIQUES & EQUIPEMENTS DISPONIBLES

- ⇒ Alimentation en électricité et en eau de qualité 24h/24h, 7 jours sur 7
- ⇒ Espaces verts
- ⇒ Réseau moderne de voiries de grande emprise
- ⇒ Réseau d'eau potable
- ⇒ Réseau électrique MT/BT
- ⇒ Réseau anti-incendie
- ⇒ Réseau d'assainissement séparatif
- ⇒ Réseaux de Télécommunication accessible : téléphonie et fibres optiques
- ⇒ Réserve d'eau
- ⇒ Recyclage des déchets
- ⇒ Station de traitement des eaux usées
- ⇒ Canal d'évacuation des eaux pluviales
- ⇒ Sécurité / Système de vidéo surveillance
- ⇒ Services utiles : Restauration collective, Salle multifonctionnelle, Ramassage des Ordures, Lieux de culte...





6 AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS

Les entreprises installées au sein des Domaines industriels jouissent, s'ils sont agrées au code des investissements, des privilèges suivants :

Loi n° 2004-06 du 06 Février 2004 :

- ⇒ Droits et taxes à l'importation
- ⇒ Impôts et taxes intérieurs
- ⇒ Garantie de disponibilité en devises
- ⇒ Garantie de transfert des capitaux
- ⇒ Garantie d'accès aux matières premières
- ⇒ Égalité de traitement
- ⇒ Avantages accordés à l'investisseur pendant la phase de réalisation de l'investissement
- ⇒ Avantages accordés pendant la phase d'exploitation : fiscaux et autres
- ⇒ Réduction de 30% du bénéfice imposable pendant 5 ans et jusqu'à hauteur de 50% des investissements agrées (70% des investissements agrées si l'entreprise est hors de Dakar)...
- ⇒ VOIR <u>www.investinsenegal.com</u>

7 OFFRES





OFFRE DE SERVICES

- ⇒Aide à la création d'entreprise
- ⇒Formalités administratives
- ⇒Délivrance agréments
- ⇒Visas & cartes de résidence
- ⇒Permis & Autorisations de construire
- ⇒Bourse d'emploi
- ⇒Douane, Inspection du travail, DGID
- ⇒Abonnement réseaux

OFFRE FONCIERE & IMMOBILIERE

- ⇒ Des bâtiments clés en main & Bureaux en location
- ⇒ Des plateaux de bureaux modulables
- ⇒ Des terrains viabilisés en location
- ⇒ Un bail sur 25 ans renouvelable
- ⇒ Agrément au régime ZES
- ⇒ Des Aires de jeux et de Loisirs

OFFRE LOCATIVE COMPLETE

- ⇒ Equipements
- ⇒ Guichet unique
- ⇒ Services utiles
- ⇒ Environnement Optimum
- ⇒ Services de Qualité
- ⇒ Package Incitatif
- ⇒ Tarifs préférentiels

OFFRE FISCALE & DOUANIERE

- ⇒Exonérations douanières
- → Avantages fiscaux
- ⇒Libre transférabilité des devises
- ⇒Garanties de l'investissement
- ⇒Tarifs préférentiels sur les facteurs de production

8 CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES &





FINANCIERES

A. Constitution du dossier

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une demande d'affectation matérialisée par le versement des frais de dossiers de Réservation après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais d'installation /de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en trois (03) exemplaires :

- ⇒ Les statuts
- ⇒ le RC
- ⇒ le NINEA
- ⇒ Le business plan
- ⇒ Les modalités et preuves de financement
- ⇒ L'étude d'impact environnemental et social
- ⇒ Les travaux à réaliser
- ⇒ Le calendrier de réalisation des travaux
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur
- ⇒ L'engagement à se conformer aux normes applicables en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité en vigueur dans la zone

B Critères d'Éligibilité





Peut s'installer au Domaine Industriel toute entreprise industrielle de transformation à haut potentiel de valeur ajoutée et de croissance.

C Secteurs d'Activités

- ⇒ Industries Agro-Alimentaire
- ⇒ Industries chimiques & pharmaceutiques
- ⇒ Industries de Construction métallique
- ⇒ Confection/Textile/Habillement/Maroquinerie
- ⇒ Bois/Transformation & Dérivés Bois (cartons papiers...)
- ⇒ Industries aéronautique
- ⇒ Industries automobile
- ⇒ Bâtiment /TP/Ingénierie
- ⇒ Fabrication de mobiliers et électroménager...
- ⇒ Mécanique industrielle/Métallurgie
- ⇒ Énergie/Froid Industriel
- ⇒ Transport/Transit/Distribution/Logistique...





Processus d'installation: 14 jours

- Remplissage la fiche d'identification (questionnaire) en donnant le maximum d'informations sur l'entreprise et le projet. (activités, taille, historique, projet en cours, références, superficie sollicitée, emplois...)
- ⇒Évaluation par le comité de sélection du promoteur
- ⇒Signature du contrat de réservation
- ⇒Signature de l'acte de vente (obtention : durée maximum 03 mois)
- ⇒Démarrage installation

<u>NB:</u> si l'investisseur après acquisition du terrain ne respecte pas le délai d'installation prévu au bout de trente (30) jours, l'APROSI se réserve le





E. Conditions financières

- 1. DEMANDE D'AFFECTATION DE TERRAINS NUS VIABILISES ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL
- 2. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (NON REMBOURSABLE): 50 000 FCFA (76,22€/ 90, 30 \$)

(Par espèces /chèque/ virement)
N*Compte: BICIS DID SN 010 11415 00060160005158

3. ACQUISITION TERRAIN EN LOCATION VENTE / sur 03 ans (voir Direction Générale):

COUTS DE VENTE:

♣Terrains viabilisés : 25 000 FCFA (38 € / 45 \$ /m²)

4. COUTS DE GESTION ADDITIONNELS (voir cahier des charges)

Je déclare avoir lu les conditions administratives et financières

Signature Nom & qualité :